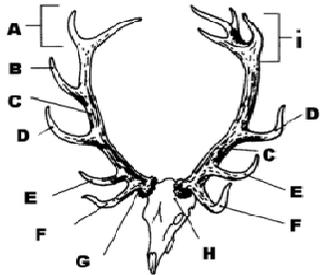


**BRANCHE I - Connaissance de la réglementation sur la chasse et la conservation de la nature (questions n° 1 à 15)**

1.	En Région wallonne, la chasse en battue est autorisée	a)	entre le lever officiel et le coucher officiel du soleil.	b)	entre la demi-heure qui précède le lever officiel du soleil et la demi-heure qui suit le coucher officiel du soleil.	c)	entre l'heure qui précède le lever officiel du soleil et l'heure qui suit le coucher officiel du soleil.
2.	La Bécassine sourde	a)	est classée dans la catégorie « petit gibier ».	b)	est classée dans la catégorie « gibier d'eau ».	c)	n'est pas classée comme gibier.
3.	Moyennant la détention d'un permis de chasse valide, la chasse à tir est autorisée	a)	au propriétaire, sur un terrain clos attenant à son habitation, quelle que soit la superficie de celui-ci.	b)	au propriétaire riverain, sur la berge d'une voie ferrée, pour le tir du lapin.	c)	au titulaire du droit de chasse, sur un champ de maïs faisant partie de son territoire de 60 hectares d'un seul tenant.
4.	En vertu de la loi du 14 juillet 1961, qui doit répondre du dommage causé par des sangliers à un champ de maïs ?	a)	Le(s) titulaire(s) du droit de chasse des bois d'où proviennent les sangliers.	b)	Le conseil cynégétique local.	c)	Personne si l'agriculteur n'a pas pris la précaution d'installer une clôture électrique autour de son champ.
5.	Lors de la saison de chasse 2017-2018, la chasse à l'approche et à l'affût du brocard était ouverte à partir du	a)	15 juillet.	b)	1 <sup>er</sup> août.	c)	15 août.
6.	Lors de la saison de chasse 2017-2018, la chasse du lapin à l'aide de bourses et de furets était autorisée	a)	uniquement du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 novembre.	b)	uniquement du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre.	c)	toute l'année.
7.	L'apposition d'un bracelet entre le tendon et l'os d'une des pattes arrière de l'animal est exigée	a)	pour le transport de tout grand gibier en Région wallonne, quelle que soit l'origine de celui-ci.	b)	pour le transport de tout grand gibier tiré sur un territoire de chasse en Région wallonne.	c)	uniquement pour le transport d'un Cerf tiré en application du Plan de tir.
8.	Un grand gibier mort élevé dans un parc de production de viande peut être transporté en Région wallonne par un commerçant en gibier	a)	toute l'année.	b)	uniquement du 21 septembre au 31 décembre.	c)	uniquement du 21 septembre au 15 février.

9.	Muni d'une autorisation de destruction, je peux tirer des sangliers en battue	a)	durant les opérations de récoltes mécanisées d'un champ de céréales.	b)	durant l'heure qui suit le coucher officiel du soleil.	c)	tant de jour que de nuit.
10.	Quelle est l'espèce ou quelles sont les espèces gibier soumise(s) à un plan de tir réglementaire en Région wallonne ?	a)	Le Cerf.	b)	Le Cerf, le Sanglier, le Chevreuil, le Daim et le Mouflon.	c)	Le Cerf, la Perdrix et le Lièvre.
11.	Tout conseil cynégétique agréé est tenu obligatoirement	a)	d'élaborer un rapport d'activités annuel.	b)	de restreindre la période de chasse d'au moins une des espèces gibiers dont la chasse est autorisée uniquement sur les territoires associés en conseil cynégétique agréé.	c)	de mettre en place un fonds d'indemnisation des dégâts de grands gibiers sur son territoire.
12.	Tout nourrissage du grand gibier au Sud du Sillon Sambre et Meuse est	a)	interdit.	b)	soumis à autorisation, ainsi qu'au respect de certaines conditions.	c)	soumis à avertissement préalable, ainsi qu'au respect de certaines conditions.
13.	La corneille noire est une espèce	a)	gibier, dont la chasse est fermée.	b)	protégée, dont la destruction peut être autorisée sous certaines conditions.	c)	strictement protégée.
14.	Dans l'exercice de leurs missions, les gardes-chasse assermentés (ou gardes champêtres particuliers)	a)	doivent être porteur d'un permis de chasse validé pour la saison cynégétique en cours.	b)	doivent être porteur d'une licence de chasse.	c)	sont tenus de faire enregistrer leur commission et leur acte de prestation de serment au greffe des justices de paix dans le canton duquel ils exercent leurs fonctions.
15.	Pour la chasse en battue du grand gibier le calibre nominal des balles de carabine doit avoir au moins	a)	4,0 mm.	b)	5,58 mm.	c)	6,50 mm.

**BRANCHE II - Connaissance du gibier, des animaux sauvages et des chiens de chasse (questions n° 16 à 45)**

16.	Sur ce dessin représentant un trophée de Cerf, où se situe le merrain ?  	a) En C.	b) En D.	c) En E.
17.	Le cerf consomme en moyenne sur l'année environ	a) 1/3 de plantes herbacées et 2/3 de plantes ligneuses ou semi-ligneuses (ronces, framboisiers...).	b) 1/2 de plantes herbacées et 1/2 de plantes ligneuses ou semi-ligneuses (ronces, framboisiers...).	c) 2/3 de plantes herbacées et 1/3 de plantes ligneuses ou semi-ligneuses (ronces, framboisiers...).
18.	Le sanglier éprouve le plus de difficultés	a) lorsque le sol est couvert d'une couche de neige de 30 à 40 cm.	b) en période de gel prolongé.	c) lorsque les températures dépassent 20°C.
19.	La laie est fécondable	a) à partir de l'âge de 2 ans.	b) dès qu'elle atteint un poids de l'ordre de 30 à 40 kg.	c) dès qu'elle devient la laie meneuse de la compagnie.
20.	Dans un territoire ardennais où la densité en chevreuils au printemps (soit après la chasse mais avant les naissances) dépasse les 20 animaux aux 100 hectares de bois, la gestion des prélèvements visera à	a) augmenter la population.	b) maintenir la population à son niveau actuel.	c) diminuer la population.
21.	La hauteur au garrot (jonction du cou et du dos) d'un chevreuil adulte se situe entre	a) 60 et 80 cm.	b) 80 et 100 cm.	c) 100 et 120 cm.
22.	Chez le Mouflon,	a) seuls les mâles portent des cornes.	b) les animaux des deux sexes portent toujours des cornes.	c) les mâles et certaines femelles portent des cornes.

23.	Indiquez l'affirmation correcte pour une hase (femelle du Lièvre).	a) Elle a une seule portée annuelle de 3 jeunes.	b) Elle a en moyenne 3 à 4 portées annuelles de 2 à 4 jeunes.	c) Elle a en moyenne 4 à 6 portées annuelles de 4 à 6 jeunes.
24.	En Wallonie, le Lièvre est une espèce	a) sédentaire.	b) erratique	c) migratrice.
25.	Aménager un territoire en faveur du Faisan	a) est incompatible avec le maintien d'une population de perdrix.	b) peut s'accompagner d'une augmentation des populations de perdrix, de lièvres ou d'autres espèces.	c) nécessite toujours l'installation de volières sur le territoire de chasse.
26.	Chez le Faisan de Colchide, l'adulte se nourrit	a) de végétaux et de divers petits animaux.	b) uniquement de graines et d'herbes.	c) uniquement d'insectes.
27.	La Perdrix grise est une espèce	a) indigène en Wallonie.	b) introduite en Wallonie.	c) ayant naturellement colonisé la Wallonie au 19ème siècle.
28.	Déterminer la réussite de la reproduction chez la perdrix	a) n'a pas d'intérêt pour un gestionnaire.	b) se fait idéalement par pesée des cristallins des oiseaux prélevés à la chasse.	c) se fait par comptage des jeunes et des adultes après les moissons.
29.	Le sens de la vue chez la Bécasse	a) lui permet de voir et d'être active de jour comme de nuit.	b) ne lui permet pas de voir correctement de nuit.	c) ne lui permet pas de voir de nuit sauf les nuits de pleine lune.
30.	En Belgique, la Sarcelle d'hiver peut être observée	a) uniquement en hiver.	b) uniquement en été.	c) toute l'année.
31.	Le Renard a généralement	a) une portée par an.	b) deux portées par an.	c) trois portées par an.
32.	Pour sa nidification, le pigeon ramier	a) utilise volontiers les anciens terriers de lapin.	b) utilise le plus souvent d'anciens nids de corneilles et de pies.	c) utilise volontiers les haies denses constituées d'arbres ou d'arbustes à couvert bas.
33.	Les taches blanches sur les côtés du cou du pigeon ramier caractérisent	a) les jeunes de moins de deux mois uniquement.	b) les jeunes de plus de deux mois, ainsi que les adultes.	c) tous les oiseaux, quel que soit leur âge.

34.	Quelle silhouette ne correspond pas au nom de l'espèce d'oiseau indiqué au-dessus ?	a) Perdrix. 	b) Pigeon. 	c) Buse. 
35.	Parmi les pratiques agricoles citées ci-après, indiquez la plus défavorable au petit gibier.	a) Effectuer une récolte mécanisée de céréales la nuit.	b) Fertiliser une parcelle avec des engrais organiques.	c) Effaroucher le petit gibier à l'aide de chiens avant tout traitement chimique des cultures.
36.	Laquelle de ces maladies est transmissible à l'homme ?	a) La peste porcine.	b) La trichinose.	c) La coccidiose.
37.	Ce canard femelle est	a) un colvert.	b) un fuligule morillon.	c) un canard souchet.
38.	Cet oiseau est	a) une oie à bec court.	b) une ouette d'Egypte.	c) une oie des moissons.
39.	Cet animal est	a) un chien viverrin.	b) un lapin.	c) un lièvre.
40.	Ce rapace diurne est	a) un épervier d'Europe.	b) un faucon pèlerin.	c) un autour des palombes.
41.	Ce rapace nocturne est	a) une chouette chevêche (d'Athéna).	b) une chouette hulotte.	c) une chouette effraie.
42.	Cet animal est	a) un jeune cerf.	b) un jeune daim.	c) un jeune brocard.
43.	Il s'agit d'un dégât	a) de castor.	b) de chevreuil.	c) de cerf.
44.	Ce carnivore est	a) un raton laveur.	b) un putois.	c) un blaireau.
45.	Ces chiens sont des	a) des griffons Korthals.	b) chiens de Saint-Hubert.	c) des rouges de Bavière.

**BRANCHE III - Connaissance des armes, munitions et éthique de la chasse (questions n° 46 à 60)**

46.	L' "avantage" d'un fusil correspond à	a)	la déviation latérale de la crosse à gauche ou à droite par rapport à la ligne de visée.	b)	l'inclinaison de la crosse par rapport à la ligne de visée.	c)	la distance entre la première détente et le milieu de la plaque de couche.
47.	On utilisera de préférence des cartouches à plombs n° 7 pour le tir	a)	du Renard.	b)	du Lièvre.	c)	de la Bécasse des bois.
48.	Le rétrécissement à la bouche de 0,9 mm du diamètre interne du canon d'un fusil correspond à un	a)	1/4 choke.	b)	1/2 choke.	c)	full ou plein choke.
49.	La bourre désigne	a)	l'élément placé entre la poudre et la charge de plombs.	b)	l'ensemble des plombs contenus dans une cartouche.	c)	l'élément fermant l'étui de la cartouche.
50.	Quel est le plus petit des 3 calibres suivants ?	a)	7 x 64.	b)	8 x 57 JRS.	c)	.270 Win.
51.	L'utilisation du stecher (détente douce) ou d'une double détente est la plus appropriée pour la chasse	a)	en battue.	b)	à l'affût.	c)	à la botte.
52.	L'organe de visée se trouvant à proximité de la bouche du canon d'une carabine s'appelle	a)	le cran de mire.	b)	le guidon.	c)	la hausse.
53.	Tant que je ne vise pas le gibier que je m'apprête à tirer, quel est le meilleur des 3 endroits suivants où placer mon doigt ?	a)	Sur la détente.	b)	Sur le pontet.	c)	A l'intérieur du pontet.
54.	Indiquez parmi les 3 lunettes de tir suivantes celle qui possède le plus fort grossissement.	a)	7 x 21	b)	8 x 56	c)	10 x 42

55.	Laquelle des 3 propositions suivantes est correcte ?	a)	L'absence de réaction de l'animal au coup de feu signifie toujours que l'animal n'a pas été touché.	b)	Le chasseur contrôle systématiquement tous ses tirs après le signal de fin de battue, même lorsqu'il est convaincu d'avoir manqué sa cible.	c)	En cas d'indices de blessure, le chasseur suit et balise la piste de l'animal blessé aussi loin que possible, avant d'en informer le responsable de la chasse.
56.	Votre plan de tir vous accorde encore un non-boisé à tirer cette saison. Une biche visiblement très amaigrie passe à portée de votre poste. Quel est le meilleur comportement ?	a)	Vous la tirez sans hésiter.	b)	Vous ne la tirez pas et attendez l'occasion de tirer un animal sain.	c)	Vous ne la tirez pas mais signalez au D.N.F. la présence d'un animal plus que probablement malade.
57.	Pour une question de sécurité, quelle est la position à éviter absolument ?	a)		b)		c)	
58.	Lorsqu'une balle traverse un animal, le trou d'entrée par rapport au trou de sortie est en général	a)	identique	b)	plus petit.	c)	plus grand.
59.	En début de saison de chasse, vous tentez de tirer	a)	le faon avant sa mère.	b)	la biche avant son faon.	c)	l'animal qui se présente en premier.
60.	La portée utile d'un fusil de chasse, c'est-à-dire la plus grande distance à laquelle le gibier, bien visé avec le numéro de plomb approprié, est tué net à coup sûr est de l'ordre de	a)	15 à 25 m.	b)	30 à 40 m.	c)	50 à 60 m.